

Calendrier des appels à projet en Education Artistique et Culturelle

Période	Pour tous les établissements scolaires de l'académie de Grenoble ¹
Avril 2018	Ouverture du volet « PEAC » sur la plateforme ACORA pour la saisie des projets en Education Artistique et Culturelle pour les établissements de l'académie de Grenoble
Mai 2018	<p style="text-align: center;">Saisie des actions artistiques et culturelles par les établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> - ateliers de pratique artistique - classes à projet artistique et culturel - classes à projet artistique et culturel de cycle 3 - options artistiques facultatives (lycées) - projets EAC remarquables <p>Pour toute information, contactez la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) : ce.daac@ac-grenoble.fr / 04 76 74 74 57 / www.ac-grenoble.fr/arts-culture</p>
Jeudi 31 mai 2018	Date limite de saisie des actions artistiques et culturelles dans ACORA
Juin / Juillet 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction des dossiers en commission par les comités techniques ; demande de compléments éventuels sur les projets ; - Commission académique EAC - Avis final et motivé de la commission disponible sur ACORA
Août / sept. 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Notification financière des établissements par la DIVET (financement DAAC uniquement)

¹ Cas particulier : pour les collèges de l'Ardèche, les remontées des actions artistiques et culturelles se font par l'intermédiaire du « Dossier commun ».

LE VOLET ARTISTIQUE ET CULTUREL (VAC)

L'Éducation Artistique et Culturelle est un élément déterminant de la politique éducative d'un établissement, plusieurs fois réaffirmé. Elle participe du parcours de l'élève (PEAC) et s'inscrit dans une logique de rencontre et de partenariat.

L'Éducation Artistique et Culturelle concerne toutes les disciplines et tous les niveaux. Elle est notamment un levier :

- pour asseoir et consolider les connaissances des élèves,
- pour favoriser l'ensemble des apprentissages,
- mais aussi pour « apprendre à apprendre ».

L'application ACORA comporte dans le menu général un lien « VAC » : les établissements veilleront à déposer leur Volet Artistique et Culturel, pour un affichage officiel dans le courant de l'année 2018/19.

I - Le VAC, outil de diagnostic et de pilotage.

Depuis la rentrée 2009, chaque établissement doit obligatoirement intégrer un volet artistique et culturel dans son projet d'établissement. Ce volet présente la politique artistique et culturelle de l'établissement dans son contexte, en cohérence avec les objectifs de l'établissement.

Pour favoriser un parcours artistique et culturel cohérent de tous les élèves, le volet artistique et culturel de l'établissement doit notamment présenter :

- a. l'analyse du **contexte singulier** de l'établissement au plan artistique et culturel : type de population, ressources culturelles de proximité disponibles, enseignements dispensés dans l'établissement, dynamiques de territoire...
- b. les **enjeux** de l'éducation artistique et culturelle pour les élèves considérés
- c. les **objectifs** poursuivis pour les années à venir en cohérence avec le projet d'établissement
- d. les **parcours cohérents d'éducation artistique et culturelle** proposés aux élèves sur la scolarité dans l'établissement en cohérence avec les trois piliers « connaissances, pratiques, rencontres » évoqués dans la circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 parue au B.O n°19 du 9 mai 2013

Outre l'expression de la politique culturelle de l'établissement, le VAC fait apparaître les éléments opérationnels suivants, dont la description doit mettre en valeur la cohérence politique :

- **le projet d'organisation des enseignements d'histoire des arts de l'établissement**
- **les projets d'EPI en Arts & Culture, le cas échéant**
- **les projets culturels éventuels du dispositif « Accompagnement éducatif »**
- **les éventuels enseignements artistiques :**
 - *en lycée : options facultatives, enseignements de spécialité « Arts », classes à PAC en LP*
 - *en collège : classes à horaire aménagé, classes à PAC, classes à PAC de cycle 3, classes artistiques expérimentales*
- **les projets artistiques et culturels transversaux :**
 - *ateliers artistiques (pour élèves volontaires, hors temps scolaires)*
 - *école du spectateur, parcours patrimoniaux*
 - *résidences artistiques (en établissement ou sur le territoire)*

Le VAC doit devenir à terme un outil permettant d'évaluer le parcours des élèves dans la perspective des 100% d'élèves confrontés à l'EAC en 2022.

II – Le VAC, outil de communication auprès des partenaires artistiques et culturels.

Au même titre que le Contrat d'objectifs tripartite, le VAC permet d'affirmer la politique et les engagements d'un établissement en matière d'éducation artistique et culturelle, auprès des différents interlocuteurs que sont les collectivités territoriales (départements ou région Auvergne-Rhône-Alpes) et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

La qualité et le degré de précision du VAC constituent un outil d'appréciation important des demandes de financement portées auprès des différents interlocuteurs (projets départementaux, projets régionaux, résidences, PLEAC, CTEAC, etc.).

Dans un établissement scolaire, le référent culture, en lien avec le chef d'établissement, coordonne les actions culturelles en veillant d'une part à la cohérence globale des parcours des élèves et d'autre part à l'évaluation des différents projets mis en œuvre.

Cette évaluation porte à la fois :

- sur des données quantitatives (en termes financiers, horaires, d'effectifs) ;
- et sur des données plus qualitatives (effets des actions artistiques et culturelles sur la réussite des élèves, sur le climat scolaire, sur l'hétérogénéité de l'établissement, la motivation des élèves, voire des équipes éducatives, etc.).

III – Aide méthodologique :

La Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) accompagne les établissements qui le souhaitent dans le montage de projets artistiques et culturels, ainsi que dans la constitution d'un Volet Artistique et Culturel cohérent à l'échelle d'un établissement et de son territoire.

Les conseillers de la DAAC sont à la disposition de l'établissement pour :

- de l'aide au montage de projets en EAC ;
- des temps de réflexion et de bilan autour de la politique d'Education Artistique et Culturelle, en établissement ou à distance, en lien avec les chargés de mission Art & Culture des DSDEN ;
- des temps de formation des équipes éducatives autour de l'EAC, en lien avec la D-FTLV ;
- des temps d'accompagnement des référents culture.

L'établissement peut notamment consulter le site de la DAAC de Grenoble pour plus de précisions sur les projets en EAC et le Volet Artistique et Culturel : www.ac-grenoble.fr/arts-culture

Entrées demandées au sein du VAC :

1. *Etat des lieux de l'enseignement*
2. *Enjeux et objectifs*
3. *Etat des lieux des ressources artistiques de proximité*
4. *Domaines d'action et dispositifs*

Les principaux textes de référence :

- *arrêté du 1er juillet 2015 « Référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle » - JO du 7 juillet 2015*
- *circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 « Le parcours d'éducation artistique et culturelle » - B.O n°19 du 9 mai 2013*
- *BO n°19 du 8 mai 2008*
- *circulaire du 29-4-2008 « Développement de l'éducation artistique et culturelle »*
- *circulaire du 22-1-2007 « Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement » - B.O n° 5 du 1er février 2007*

Actions artistiques et culturelles éligibles pour un financement par le rectorat de Grenoble

Les projets en Education Artistique et Culturelle dans un établissement font souvent intervenir de multiples partenaires qui peuvent générer des financements croisés.

Outre les dispositifs nationaux ou territoriaux spécifiques (CTEAC, PLEAC, etc.), le financement de l'EAC relève principalement :

- des départements pour les collèges par le biais de leurs dispositifs « culture » ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les lycées et les CFA à travers le dispositif « Destination Culture »¹

Le Recteur de l'académie de Grenoble finance directement, en lien avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes², certains projets en Education Artistique et Culturelle. Les demandes sont à saisir dans l'application ACORA, onglet « PEAC » **avant le 31 mai 2018, délai de rigueur.**

Chaque dossier est examiné en commission académique (DSDEN / DAAC / DRAC) pour une validation de moyens sur la base de **critères artistiques et pédagogiques**. Les avis et financements accordés suite à la commission sont disponibles sous ACORA. Les crédits alloués font l'objet d'une notification aux établissements par la DIVET pour la rentrée scolaire.

PARTIE I : LES PROJETS D'EAC EN CLASSE.

Classes à Projet Artistique et Culturel (PAC)	
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Classes de 6^e exclusivement (au collège) - Classes de lycée professionnel (SEP ou LP)
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Financement à hauteur d'une dizaine d'heures d'intervention artistique, <u>dans le cadre des cours et des programmes</u> - Possibilité d'utiliser le dispositif en co-financement d'un projet région ou département
Critères	<ul style="list-style-type: none"> - Projet en lien avec une structure artistique de référence, reconnue par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, pour la qualité artistique des intervenants - Financement dévolu exclusivement à la rémunération des intervenants extérieurs
Texte de référence	CIRCULAIRE N°2001-104 DU 14-6-2001

¹ Pour plus d'information sur les dispositifs régionaux ou départementaux, ainsi que sur leurs modalités, vous pouvez consulter le site de la DAAC de Grenoble, dans l'onglet « EAC » : www.ac-grenoble.fr/arts-culture

² La direction régionale des affaires culturelles – DRAC – est un service déconcentré du Ministère de la Culture, qui finance les partenaires culturels impliqués dans les actions des établissements scolaires mais **qui ne finance pas directement les établissements scolaires.**

Classes à PAC de cycle 3	
Public concerné	- Une classe de 6 ^e en lien avec une ou deux classes de CM d'une école de secteur.
Modalités	- Financement à hauteur d'une quinzaine d'heures d'intervention artistique, <u>dans le cadre des cours et des programmes</u> - Ventilation des heures en fonction du projet, en veillant à valoriser les échanges et les rencontres au sein du cycle.
Critères	- Projet en lien avec une structure artistique de référence, reconnue par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, pour la qualité artistique des intervenants - Financement dévolu exclusivement à la rémunération des intervenants extérieurs

Options artistiques facultatives (en lycée)	
Public concerné	- Classes d'Option artistique facultative en lycée exclusivement
Domaine artistique ³	- Théâtre / Danse / Cinéma-audiovisuel
Modalités	- Financement des heures d'intervention artistique à parité entre la DRAC ARA et le rectorat de Grenoble - Le montant total de la subvention est fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'option ; il est susceptible d'être évalué à la hausse ou à la baisse chaque année ; - La subvention du rectorat est versée à l'établissement qui se charge de rémunérer l'artiste par convention ; la subvention de la DRAC est versée directement à la structure.
Critères	- Projet en lien avec une structure artistique de référence, reconnue par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, pour la qualité artistique des intervenants - Options artistiques telles que validées en CASEA - Financement dévolu exclusivement à la rémunération des intervenants extérieurs

PARTIE II : LES PROJETS D'EAC POUR ELEVES VOLONTAIRES, HORS GROUPE CLASSE.

Atelier de pratique artistique (APA)	
Public concerné	- Elèves volontaires en collège ou en lycée - Travail en-dehors de l'emploi du temps scolaire, hors projet de classe
Modalités	- Atelier conduit à l'année par un enseignant, en lien avec un intervenant artistique et une structure culturelle partenaire - Financement à hauteur de 30h d'intervention artistique (forfait), à parité par la DRAC ARA et le rectorat de Grenoble

³ Les options facultatives Musique, Arts plastiques et Histoire de l'Art, n'ouvrent pas droit à des financements artistiques spécifiques de la part du rectorat et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

	<ul style="list-style-type: none"> - La subvention du rectorat est versée à l'établissement qui se charge de rémunérer l'artiste par convention ; la subvention de la DRAC est versée directement à la structure.
Critères	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'une durée d'une année - Projet construit en lien avec une structure artistique de référence, reconnue par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, pour la qualité artistique des intervenants - Nécessité d'un accord des deux financeurs (DRAC et rectorat) pour une ouverture d'atelier (ou reconduction éventuelle) - Financement dévolu exclusivement à la rémunération des intervenants extérieurs ; école du spectateur, transport, rémunération des enseignants à la charge de l'établissement - Bilan de l'Atelier à adresser à la DAAC en fin d'année scolaire, avec des critères de rayonnement et de diffusion
Texte de référence	NOTE DE SERVICE N°2001-103 DU 11-5-2001

PARTIE III : LES PROJETS FINANÇABLES PAR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Subvention exceptionnelle PEAC 2018/2019

Comme en 2016 et en 2017, une subvention exceptionnelle destinée aux écoles et établissements pour la mise en place du Parcours en Education Artistique et Culturelle des élèves va être mise en place. Cette subvention peut permettre aux établissements et aux écoles soit d'élargir et renforcer des projets existants, soit d'en promouvoir d'autres.

Les établissements peuvent signaler sur ACORA **les projets EAC remarquables** qu'ils estiment relever d'une subvention exceptionnelle. Il convient d'associer au montage de tels projets, en amont du dépôt, les chargés de mission Arts et Culture des DSDEN ou les conseillers de la DAAC.

Liste des interlocuteurs en Art & Culture
- Chargés de mission, référents départementaux et académiques -

DSDEN	CODAC Coordonnateur départemental en Art & Culture	Coordonnées	Chargé de mission Art & Culture	Coordonnées
DSDEN 07	Adeline FRANTZ	04 75 66 91 13 adeline.franz@ac-grenoble.fr	Adeline FRANTZ	04 75 66 93 13 ce.dsden07-cabinet@ac-grenoble.fr
DSDEN 26	Magali ALLAFORT- DUVERGER	04 75 70 34 74 Magali.Allafort-Duverger@ac-grenoble.fr	Nathalie POLICE	04 75 82 35 32 nathalie.police@ac-grenoble.fr
DSDEN 38	Frédérique TOGNARELLI	04 76 74 79 75 frederique.huard@ac-grenoble.fr	Céline GAPENNE	04 76 74 78 16 celine.gapenne@ac-grenoble.fr
DSDEN 73	Marie-Françoise OLIVIER	04 57 08 70 00 Marie-Francoise.Olivier@ac-grenoble.fr	Marie-Françoise OLIVIER	04 57 08 70 00 Marie-Francoise.Olivier@ac-grenoble.fr
DSDEN 74	Pascale COQ	04 50 88 41 62 pascale.coq@ac-grenoble.fr	Séverine LANZ	04 50 88 47 83 severine.lanz@ac-grenoble.fr

DAAC de Grenoble	Domaine artistique ou thématique	Conseiller DAAC	Coordonnées
<p>Guy CHERQUI Délégué Académique aux Arts et à la Culture</p> <p>04 76 74 74 57 ce.daac@ac-grenoble.fr</p> <p>www.ac-grenoble.fr/arts-culture</p>	Architecture, patrimoine et musées	Valérie VEDRENNE	04 76 74 75 19 valerie.vedrenne@ac-grenoble.fr
	Théâtre et Littérature	Bruno GALLICE	04 76 74 74 14 bruno.gallice@ac-grenoble.fr
	Cinéma Suivi des lycées professionnels	Sylvie MOLLIERE	04 76 74 74 07 sylvie.molliere@ac-grenoble.fr
	Musique et voix	Jean CHOURRY	04 76 74 74 41 jean.chourry@ac-grenoble.fr
	Danse et Arts du cirque	Stéphanie MARCHAND	04 76 74 74 78 stephanie.marchand@ac-grenoble.fr
	Art contemporain, Photographie	Julien GRASSET	04 76 74 74 40 julien-benjamin.grasset@ac-grenoble.fr
	Culture Scientifique et technique	Françoise LE MOAL	04 76 74 74 52 francoise.le-moal@ac-grenoble.fr
DIVET	Dossiers EAC	Brigitte PINEAU	04 76 74 75 55 brigitte.pineau@ac-grenoble.fr

Présentation du module PEAC dans l'outil ACORA



Où trouver les écrans PEAC

1- Portail ARENA : Enquête et pilotage/Contrat d'objectifs tripartites (ACORA)

ministère
éducation
nationale

Recherche

- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage**
- Intranet, Référentiels et Outils

ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue Cot COTCE

[Gérer mes favoris](#) [Déconnexion](#)

Première connexion à l'application

↳ Pilotage Etablissements

Contrats d'objectifs tripartites - qualif (ACORA)

Contrats d'objectifs tripartites (ACORA)

© © MEN 2010 - [Contact](#) v.2.1.1 - 08/10/2016

👉 Comment remplir le PEAC

1 –Tableau de bord : onglet document

Cliquer sur le document PEAC ou sur « Déclarer un projet PEAC » afin de créer un nouveau projet PEAC

Menu sandwich permettant d'accéder aussi au PEAC

The screenshot shows the ACORA web application interface. At the top, there is a blue header with the text 'ACORA - Contrats d'objectifs tripartites' and a hamburger menu icon. A red box highlights this header, and a red arrow points to the 'Projets PEAC' menu item in the 'Menu' sidebar. The 'Menu' sidebar also includes 'Etablissements', 'Diagnostics', 'Contrats', 'Tableau de bord', 'Agenda', 'Mes tâches', 'Mes favoris', and 'Assistance'. The main content area is divided into 'Documents' and 'Guides et documents de référence'. The 'Documents' section contains a table with the following data:

	Etablissement ↑	Nom ↑	Modifié ↑	Date limite	Etat ↑	Obligatoire
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	Contrat d'Objectifs Tripartite	24/04/2018	4/03/2018	✔ Contrat signé	X
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	Diagnostic de l'établissement	20/04/2018	13/11/2017	✘ En cours de rédaction	X
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	PEAC-2	20/04/2018		📄 A rédiger	
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	PEAC-1	13/04/2018		📄 PEAC proposé	

The 'PEAC-1' document is highlighted with a red box. On the right side of the interface, there is a sidebar with 'Fonctions', 'Agenda', and 'Tâches' sections. The 'Fonctions' section includes 'Importer un document pour un établissement' and 'Déclarer un projet PEAC', with the latter highlighted by a red box. The 'Agenda' section shows dates and events like 'Echanges avec l'établissement', 'Dialogue stratégique', and 'Entretien de validation'. The 'Tâches' section includes 'Rédiger le Diagnostic de l'établissement'.

2 - Menu tableau de bord – onglet Documents

Possibilité de filtrer par nature de document (PEAC)

ACORA - Contrats d'objectifs tripartites ext_cotce07@ac-lyon.fr

PLEIN ÉCRAN

Vague
Sélectionner

Filtres de sélection ▲
Rechercher un établissement

Nature
Filtrer par nature
PEAC

Relevé de conclusion - diagnostic

Documents Guides et documents de référence

<input type="checkbox"/>	Etablissement ↑	Nom ↑	Modifié ↑	Date limite	Etat ↑	Obligatoire
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	Contrat d'Objectifs Tripartite	24/04/2018	4/03/2018	✔ Contrat signé	X
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	Diagnostic de l'établissement	20/04/2018	13/11/2017	✘ En cours de rédaction	X
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	PEAC-2	20/04/2018		✘ A rédiger	
<input type="checkbox"/>	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)	PEAC-1	13/04/2018		✘ PEAC proposé	

Fonctions

- Importer un document pour un établissement
- Déclarer un projet PEAC

Agenda

- 29 septembre 2017: [Echanges avec l'établissement](#)
- 23 novembre 2017: [Dialogue stratégique](#)
- 9 mars 2018: [Entretien de validation](#)

Tâches

- Rédiger le [Diagnostic de l'établissement](#)
0070010Y - COLLÈGE ALBERT

Filtre par nature de document

Etat du document

2 – Remplir l'onglet « Information générales »

PEAC-2-APA

Informations générales Budget Avis Prévisualisation

Type de projet: Ateliers de Pratique Artistique X Intitulé: étude des sculptures au cours de la révolution industrielle

Responsable: Dufour Céline dufour.celine@ac-grenoble.fr 04-76-74-10-35

Partenaires: Partenaire1 362-521-879-00034 Commune Grenoble

Contact - nom: musée de Grenoble Contact - prénom: pareil

Niveau élèves: Troisième X +

Domaines artistiques: Art contemporain X +

Récurrence: Nouvelle action Renouvellement

Enseignants: Labarte Mathilde X

Lien avec le contrat

Diagnostic de l'établissement motivant le projet: Continuité dans l'expression artistique

Objectifs pédagogiques et effets attendus

Production des élèves

Restitution des élèves

Evaluation du projet

Vague: 2018-2022
Académie: Grenoble
Département: Ardèche
Bassin: ARDECHE MERIDIONALE
Etab.: 0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)
Type: CLG

Nature: PEAC
Crée: 20 avril 2018 09:43
Mis à jour: 26 avril 2018 10:35
Etat: EN COURS DE RÉDACTION
Version: 0.0
Description:

La sauvegarde du PEAC fait passer son état à l'étape « En cours de rédaction »

NOTIFIER SUPPRIMER MODIFIER TÉLÉCHARGER

AJOUTER AUX FAVORIS

Etapes dans l'élaboration du PEAC

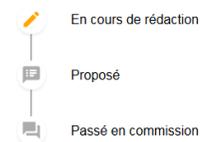


Diagramme permettant de suivre l'état d'avancement du projet

SAUVEGARDER

Renseigner les différents champs puis sauvegarder le PEAC

3 – Remplir l'onglet « Budget »

← RETOUR ☐ PLEIN ÉCRAN

PEAC-2-APA

Informations générales **Budget** Avis Prévisualisation

Dépenses (total : 2725 €)		Recettes (total : 2725 €)	
Frais intervenant	Montant 1400	Fonds propres	500
Fonctionnement	Montant 500	Subvention DAAC	500
Déplacement	Montant 457	Subvention DRAC	470
Autres frais	Montant 368	Conseil Départemental	450
		Région	25
		Autre	780

SAUVEGARDER **METTRE À DISPOSITION**

Mise en visibilité du PEAC aux autorités concernées qui peuvent recevoir une notification

Vague 2018-2022
Académie Grenoble
Département Ardèche
Bassin ARDECHE MERIDIONALE
Etab. 0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)
Type CLG

Nature PEAC
Crée 20 avril 2018 09:43
Mis à jour 20 avril 2018 10:59
Etat **EN COURS DE RÉDACTION**
Version 0.8
Description

✉ NOTIFIER 🗑 SUPPRIMER ✎ MODIFIER ⬇ TÉLÉCHARGER

★ AJOUTER AUX FAVORIS

Etapes dans l'élaboration du PEAC

- ✎ En cours de rédaction
- 📄 Proposé
- 🗨 Passé en commission

La sauvegarde du budget est bloquée si ce dernier est déséquilibré

5 – PEAC Validé par les différents acteurs

Une fois le PEAC validé par la commission académique et la DRAC, il passe à l'état « PEAC Validé » et vous pouvez consulter les différents avis.

The screenshot displays the CORA web interface for managing PEAC (Plan d'Accompagnement de l'Apprentissage) forms. The main content area is titled "PEAC-2-APA" and includes a navigation bar with "Avis" and "Prévisualisation" tabs. The "Avis" tab is active, showing the "Commission de pré-validation" section with radio buttons for "Très favorable", "Favorable", "Réservé", and "Défavorable". Below this is the "Commission académique" section with radio buttons for "Validé", "En attente", and "Non validé". The "Validé" option is selected. The "Observations" field contains the text "très bon projet".

The sidebar on the right contains a "Lien Nuxeo" section with a table of metadata:

Lien Nuxeo	Accéder
Vague	2018-2022
Académie	Grenoble
Département	Ardeche
Bassin	ARDECHE MERIDIONALE
Etab.	0070010Y - COLLÈGE ALBERT MERCOYROL (CRUAS)
Type	CLG

Below the metadata is a "Description" section with a table:

Nature	PEAC
Créé	20 avril 2018 09:48
Mis à jour	21 avril 2018 05:48
Etat	PEAC VALIDÉ
Version	1.0

At the bottom of the sidebar is a "Etapas dans l'élaboration du PEAC" section with a progress indicator showing three steps: "En cours de rédaction", "Proposé", and "Passé en commission". The "Proposé" step is currently active.